

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/25

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

Namur, le 10 novembre 2021

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°25 du 13 septembre 2021 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 25 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 25 (2021-2022) 25

Réception : 13 septembre 2021

Echéance : 05 octobre 2021

Matière : Transports - Mobilité - Transports en commun urbains et vicinaux -

Objet : le développement d'emplacements vélos sécurisés aux arrêts des lignes de bus Express

Question écrite

Je me réjouis de l'extension du réseau structurant de lignes Express du TEC à 9 nouvelles lignes dès ce 1er septembre, dont une ligne reliant Huy et Waremme qui a déjà rencontré un beau succès auprès des usagers de l'arrondissement. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les communes concernées, à la fois sur le plan de la mobilité et sur le plan du développement économique.

Lors de ma précédente interpellation à ce sujet, Monsieur le Ministre m'indiquait que les gestionnaires de voirie devraient veiller à assurer un rabattement efficace vers les arrêts Express via des chemins piétons et cyclables accessibles et sécurisés.

Afin d'optimiser cette nouvelle offre de transport et assurer ce rabattement en toute sécurité, des initiatives ont-elles été mises en place afin de développer des emplacements sécurisés pour les vélos aux arrêts des lignes de bus Express ?

Réponse

Le TEC souhaite rendre son réseau Express encore plus attractif pour favoriser le report modal, et capter le client utilisant le vélo avec du stationnement sécurisé.

Dans le cadre du soutien au développement de l'offre :

- un budget supplémentaire pour des boxes à vélos a été dégagé par la Région wallonne en 2021,
- le TEC a décidé et annoncé aux communes lors des OCBM du printemps 2021 que la subvention aux communes pour des boxes à vélo aux arrêts le long des lignes Express passe de 80 % à 100 % pour les demandes reçues en 2021,
- le TEC demandera les budgets nécessaires pour prolonger cet effort les prochaines années également.

L'appel à candidatures fait lors des OCBM a été lancé sur base de la procédure de demande de subvention existante, qui passe par une grille d'analyse succincte destinée à valider le bien-fondé des demandes.

Par ailleurs, afin de faciliter la tâche aux communes demandeuses de subvention, le TEC investigate deux axes de simplification de la gouvernance :

- réflexion interne sur un marché-cadre pour les différents équipements de stationnement pour vélos (comme pour les abribus), qui soulagerait les communes des procédures d'achat,
- discussion auprès des services compétents de la Région wallonne une simplification - voire une exemption

- du permis d'urbanisme actuellement obligatoire pour les boxes à vélo.